



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

Date de convocation : 07/12/2021

Date d'affichage : 07/12/2021

Conseillers

en exercice	: 15	L'an deux mil vingt et un, le treize décembre, à vingt heures trente,
Présents	: 13	le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoirs	: 0	en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants	: 13	séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul, Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, M. SERVANT Dimitri, Mme GANDRILLE Christine, M. ALBERT Alexandre, M. ALBERT Alexandre, M. De CHAMPS Hubert, Mme BEAUMARD Angélique, M. DAGUY Maxence

Etaient excusées : Mme BEGOUIN Gaëlle, Mme DESCORMIERS Cindy

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance ordinaire du 8 novembre 2021.

Aucune remarque n'ayant été faite, le compte-rendu a été approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GALET Florence a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATIONS

DCM 2021-12-087 : Travaux de réfection de la façade sud du bâtiment de la mairie - demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022

7.5. Finances - Subventions

Le Maire informe l'assemblée du lancement de l'appel à projets pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 (DETR) de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Il propose à l'assemblée, après avoir réuni la commission bâtiments, d'inscrire au budget 2022, des travaux de réfection de la façade sud du bâtiment de la mairie.

Dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022.

Le coût prévisionnel des travaux étant de 23 720 euros HT,

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût total : 23 720 € HT

- DETR : 7 110 €
- DSIL : 4 170 €
- FDSR : 7 700 €
- Autofinancement : 4 740 €

L'échéancier de réalisation de ce projet proposé est le suivant :

- Accord de subvention : Mai 2022
- Début des travaux : Juin 2022
- Fin des travaux : Juillet 2022

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRME** son souhait d'inscrire au budget primitif 2022 le projet de travaux de réfection de la façade sud du bâtiment de la mairie pour un montant global estimé à 23 720 euros HT
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel et l'échéancier de réalisation des travaux tels que présentés ci-dessus
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au taux maximum, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette décision

DCM 2021-12-088 : Travaux de réfection de la façade sud du bâtiment Maison Loire et Nature - demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022

7.5. Finances - Subventions

Le Maire informe l'assemblée du lancement de l'appel à projets pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 (DETR) de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Il propose à l'assemblée, après avoir réuni la commission bâtiments, d'inscrire au budget 2022, des travaux de réfection de la façade sud du bâtiment Maison Loire et Nature

Dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022.

Le coût prévisionnel des travaux étant de 22 850 euros HT,

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût total : 22 850 € HT

- DETR : 6 850 €
- DSIL : 4 010 €
- FDSR : 7 420 €
- Autofinancement : 4 570 €

L'échéancier de réalisation de ce projet proposé est le suivant :

- Accord de subvention : Mai 2022
- Début des travaux : Juillet 2022
- Fin des travaux : Août 2022

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRME** son souhait d'inscrire au budget primitif 2022 le projet de travaux de réfection de la façade sud du bâtiment Maison Loire et Nature pour un montant global estimé à 22 850 euros HT
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel et l'échéancier de réalisation des travaux tels que présentés ci-dessus
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat, au taux maximum, au titre de la Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux 2022
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette décision

DCM 2021-12-089 : Travaux de réfection de la façade sud du bâtiment de la mairie - demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022

7.5. Finances - Subventions

Le Maire informe l'assemblée du lancement de l'appel à projets pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 (DSIL) de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Il propose à l'assemblée, après avoir réuni la commission bâtiments, d'inscrire au budget 2022, des travaux de réfection de la façade sud du bâtiment de la mairie.

Dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022.

Le coût prévisionnel des travaux étant de 23 720 € HT,

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût total : 23 720 € HT

- DSIL : 4 170 €
- DETR : 7 110 €
- FDSR : 7 700 €
- Autofinancement : 4 740 €

L'échéancier de réalisation de ce projet proposé est le suivant :

- Accord de subvention : Mai 2022
- Début des travaux : Juin 2022
- Fin des travaux : Juillet 2022

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRME** son souhait d'inscrire au budget primitif 2022 le projet de travaux de réfection de façade sud du bâtiment de la mairie pour un montant global estimé à 23 720 euros HT

- **ADOPTÉ** le plan de financement prévisionnel et l'échéancier de réalisation des travaux tels que présentés ci-dessus
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat, au taux maximum, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette décision

DCM 2021-12-090 : Travaux de réfection de la façade sud du bâtiment Maison Loire et Nature - demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022

7.5. Finances - Subventions

Le Maire informe l'assemblée du lancement de l'appel à projets pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 (DSIL) de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Il propose à l'assemblée, après avoir réuni la commission bâtiments, d'inscrire au budget 2022, des travaux de réfection de la façade sud du bâtiment Maison Loire et Nature.

Dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022.

Le coût prévisionnel des travaux étant de 22 850 euros HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût total : 22 850 € HT

- DSIL : 4 010 €
- DETR : 6 850 €
- FDSR : 7 420 €
- Autofinancement : 4 570 €

L'échéancier de réalisation de ce projet proposé est le suivant :

- Accord de subvention : Mai 2022
- Début des travaux : Juillet 2022
- Fin des travaux : Août 2022

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRME** son souhait d'inscrire au budget primitif 2022 le projet de travaux de réfection de la façade du bâtiment Maison Loire et Nature pour un montant global estimé à 22 850 euros HT
- **ADOPTÉ** le plan de financement prévisionnel et l'échéancier de réalisation des travaux tels que présentés ci-dessus
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat, au taux maximum, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette décision

DCM 2021-12-091 : Travaux de réfection des façades sud des bâtiments de la mairie, de Maison Loire et Nature et travaux isolation du local communal situé au-dessus de la boulangerie - demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2022

7.5. Finances - Subventions

Le Maire informe l'assemblée que le Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) vise à financer les projets d'investissements des communes de moins de 2 000 habitants.

Il propose à l'assemblée, après avoir réuni la commission bâtiments, d'inscrire au budget 2022, des travaux de réfection des façades sud des bâtiments de la mairie, de Maison Loire et Nature. Il propose d'ajouter des travaux d'isolation du local communal situé au-dessus de la boulangerie.

Ces projets étant susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale, il convient de solliciter une subvention, à ce titre, auprès du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire.

Le coût prévisionnel des travaux étant de 63 320 euros HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût total : 63 320 € HT

- FDSR : 20 570 €
- DSIL : 11 090 €
- DETR : 19 000 €
- Autofinancement : 12 660 €

L'échéancier de réalisation de ce projet proposé est le suivant :

- Accord de subvention : Mai 2022
- Début des travaux : Juillet 2022
- Fin des travaux : Août 2022

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRME** son souhait d'inscrire au budget primitif 2022 le projet de travaux de réfection des façades des bâtiments de la mairie et Maison Loire et Nature, et de travaux d'isolation du local communal situé au-dessus de la boulangerie, pour un montant global estimé à 63 320 euros HT
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel et l'échéancier de réalisation des travaux tels que présentés ci-dessus
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental, au taux maximum, au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2022
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette décision

DCM 2021-12-092 : Travaux d'isolation du local communal situé au-dessus de la boulangerie - demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022

7.5. Finances - Subventions

Le Maire informe l'assemblée du lancement de l'appel à projets pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022 (DETR) de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Il propose à l'assemblée, après avoir réuni la commission bâtiments, d'inscrire au budget 2022, des travaux d'isolation dans le local situé au-dessus de la boulangerie.

Dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022.

Le coût prévisionnel des travaux étant de 16 750 euros HT,

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût total : 16 750 € HT

- DETR : 5 020 €
- DSIL : 2 940 €
- FDSR : 5 440 €
- Autofinancement : 3 350 €

L'échéancier de réalisation de ce projet proposé est le suivant :

- Accord de subvention : Mai 2022
- Début des travaux : Juin 2022
- Fin des travaux : Juillet 2022

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRME** son souhait d'inscrire au budget primitif 2022 le projet de travaux d'isolation du local situé au-dessus de la boulangerie pour un montant global estimé à 16 750 euros HT
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel et l'échéancier de réalisation des travaux tels que présentés ci-dessus
- **SOLLICITE** une subvention de l'État au taux maximum, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2022
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette décision

DCM 2021-12-093 : Travaux d'isolation du local communal situé au-dessus de la boulangerie - demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022

7.5. Finances - Subventions

Le Maire informe l'assemblée du lancement de l'appel à projets pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 (DSIL) de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Il propose à l'assemblée, après avoir réuni la commission bâtiments, d'inscrire au budget 2022, des travaux d'isolation dans le local situé au-dessus de la boulangerie.

Dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022.

Le coût prévisionnel des travaux étant de 16 750 euros HT,

Le plan de financement proposé est le suivant :

Coût total : 16 750 € HT

- DISL : 2 940 €
- DETR : 5 020 €
- FDSR : 5 440 €
- Autofinancement : 3 350 €

L'échéancier de réalisation de ce projet proposé est le suivant :

- Accord de subvention : Mai 2022
- Début des travaux : Juin 2022
- Fin des travaux : Juillet 2022

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONFIRME** son souhait d'inscrire au budget primitif 2022 le projet de travaux d'isolation du local communal situé au-dessus de la boulangerie pour un montant global estimé à 16 750 euros HT
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel et l'échéancier de réalisation des travaux tels que présentés ci-dessus
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat au taux maximum, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces administratives inhérentes à cette décision

DCM 2021-12-094 : Cours de musique à l'école - signature d'une convention de mise à disposition de personnel pour l'année 2021-2022

4.1. Fonction Publique - Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

Le Maire informe l'assemblée que la municipalité de BENAIS a décidé de mettre Madame Marie KERGALL, assistante d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe, à disposition de la commune de LA CHAPELLE SUR LOIRE pour exercer les fonctions d'intervenant musical en milieu scolaire à compter du 14 septembre 2021 pour une durée d'une année.

Il précise que la durée d'intervention de Mme KERGALL sera d'une heure quarante-cinq minutes hebdomadaire (1/2 h pour les PS-MS-GS - 1/2 h pour les CP-CE1 - 3/4 h pour les CE1-CE2)

Il ajoute que l'intervenante sera rémunérée par la municipalité de BENAIS et que la commune de LA CHAPELLE SUR LOIRE remboursera à la commune de BENAIS le montant total de la rémunération correspondant à son grade d'origine incluant les charges sociales, soit 30,77 € / heure.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter les termes de la convention de mise à disposition de personnel susnommée et de l'autoriser à signer ladite convention avec la commune de BENAIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition de personnel sus-désignée
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec la commune de BENAIS
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021

DCM 2021-12-095 : Attribution d'une subvention à l'association des parents d'élèves de La Chapelle sur Loire

7.5. - Finances - Subventions

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention a été formulée par l'association des parents d'élèves de LA CHAPELLE SUR LOIRE présidée par Madame ALBERT, afin de financer le spectacle de Noël des enfants de l'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention à l'APE de LA CHAPELLE SUR LOIRE d'un montant de 400 euros (QUATRE CENT EUROS)
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021

DCM 2021-12-096 : Attribution d'une subvention à l'Etoile Sportive

7.5. Finances - Subventions

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention a été formulée par L'Etoile Sportive de LA CHAPELLE SUR LOIRE présidée par Monsieur Jackie DELAUNAY, suite à l'achat d'une pompe d'arrosage par l'association pour le stade Fara Vicentino.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention à l'Etoile Sportive de LA CHAPELLE SUR LOIRE d'un montant de 1 000 euros (MILLE EUROS)
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021

DCM 2021-12-097 : Tarifs communaux 2022

7.1. Finances - Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE**, comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2022, les divers tarifs comme suit :

SALLE PIERRE DESPROGES (Caution sollicitée : 1 000 €)

Bals, Mariages, Banquets

	<u>1 jour</u>	<u>2 jours</u>
Commune	250 €	350 €
Hors commune	300 €	450 €

Vin d'honneur,

Concerts,

Représentations

théâtrales 110 €

Concours de belote,

Lotos 150 €

SALLE DE L'ANCIENNE GARE (caution sollicitée : 150 €)

Vin d'honneur 65 € / jour

Repas 85 € / jour

LOCATION DE VAISSELLE

30 couverts	11 €
50 couverts	22 €
100 couverts	33 €
150 couverts	41 €
200 couverts	49 €

TARIF VAISSELLE CASSEE

Coupe à champagne : 1,10 €

Assiette plate : 1,90 €

Assiette creuse : 1,90 €

Assiette à dessert : 1,40 €

Tasse à café : 0,80 €

Sous-tasse : 0,80 €

Verre ballon n° 4 (14cl) : 1,00 €

Verre ballon n° 5 (10 cl) : 0,80 €

Verre à digestif 2cl : 2,30 €

Verre à jus de fruit : 1,20 €

Coupe à fruits : 2,00 €

Carafe poire 1l : 1,30 €

Pichet inox : 11,00 €

Pichet à anse : 3,00 €

Couteau de table : 1,10 €

Fourchette de table : 0,80 €

Cuillère de table : 0,80 €

Couvert à poisson : 1,60 €

Cuillère à café : 0,70 €

Plat inox 46 cm : 9,20 €

Plat torpilleur inox 1m : 42,00 €

Ecumoire : 7,00 €

Louche coquille : 4,00 €

Couteau à pain : 4,00 €

Corbeille à pain : 4,00 €

Assaisonnement : 5,00 €

Légumier inox diamètre 24 cm : 11,00 €
 Saucière inox : 7,00 €
 Planche à découper : 23,00 €
 Casserole alu diamètre 20 cm : 20,00 €
 Casserole alu diamètre 22 cm : 22,00 €
 Casserole alu diamètre 24 cm : 24,00 €
 Casserole alu diamètre 26 cm : 26,00 €
 Faitout diamètre 38 cm : 75,00 €
 Faitout diamètre 40 cm : 92,00 €
 Plat ovale (grand modèle) : 42 €
 Plat ovale (moyen modèle) : 9,20 €
 Marmite traiteur alu (diamètre 40 cm) : 92,00 €
 Plat gazinière : 55,00 €
 Seau : 3,10 €
 Grand balai : 13,00 €
 Petit balai : 4,00 €
 Balai brosse : 5,00 €
 Pelle : 2,00 €
 Porte-manteaux : 90,00 €
 Chauffe-assiette : 690,00 €
 Chariot roulant : 320,00 €
 Aspirateur : 550,00 €
 Escabeau : 20,00 €
 Echelle : 30,00 €

REDEVANCES CAMPING

Travailleurs Centrale Nucléaire (toute l'année) et campeurs (du 1^{er} mai au 15 septembre)

* adulte	1,70 €
* enfant de + de 7 ans	1,70 €
* enfant de - de 7 ans	1,10 €
* emplacement	1,70 €
* électricité	5,00 €
* garage mort	1,70 €

CIMETIERE - CONCESSIONS

* 15 ans	90 €
* 30 ans	155 €
* 50 ans	210 €

COLUMBARIUM - CONCESSIONS

* 15 ans	
1 case	380 €
* 30 ans	
1 case	700 €

CAVEAUTINS - CONCESSIONS

* 15 ans	60 €
* 30 ans	120 €

BIBLIOTHÈQUE

* jusqu'à 16 ans	Gratuit
* Au-dessus de 16 ans	7,70 € par an

DIVERS

Photocopies	0,25 €
Cartes postales	0,50 € / 0,80 €
Recueil 'La Grande Crue'	15 €

Livre 'La Chapelle au XXème siècle 20 €

Redevance occupation domaine public 0,10 €/ml

Redevance occupation domaine public

Commerçants sédentaires et ambulants 1€/m²

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Réunions diverses

➤ Conseil d'école du 9 novembre - actuellement 72 élèves inscrits - en prévision, 10 élèves supplémentaires sur l'année 2022-2023 ; le Maire a sollicité une ouverture de classe pour la prochaine rentrée mais reste dans l'attente de la carte scolaire ;

Le tableau numérique est en place, les jeux extérieurs de l'école Germaine Héroux ont été remplacés ; en attente de devis pour la classe mobile (suite à contact pris avec La Poste)

➤ M. LEPILLIEZ donne le compte-rendu de la commission bâtiments du 22 novembre - travaux à prévoir en 2022 : réfection façades mairie et Maison Loire et Nature, démoussage toiture salle Pierre Desproges, réfection sol et mise en peinture du local des bateliers (ex Poste), changement radiateurs électriques dans les logements locatifs situés 29 et 31 rue de Tours et pose de volets dans ce dernier logement, contact pris avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques concernant la détérioration de la porte de l'Eglise (en attente de la marche à suivre), projet d'achat d'une machine à laver pour le camping, installation d'une VMC et remise en peinture de la salle de bain et d'une chambre dans le logement situé 9 rue Fernand Obligy, projet de chantier participatif pour l'habillage du garage situé en face de l'école maternelle et occupé par le Comité des Fêtes

CCTOVAL

➤ Signature du Contrat Territorial de Relance et de Transition Energétique ; sont inscrits dans ce contrat les travaux de géothermie pour la gare, la salle la Ligérienne, la salle de musique et le Cercle des Bateliers

➤ Conseil Communautaire du 30 novembre : régularisation d'écritures comptables de fin d'année et prêt d'honneur

. M^{me} GANDRILLE ajoute qu'une adhésion au groupement de commandes est proposée pour étudier le coût du non entretien des digues de la Loire de Blois à Angers

. M. GUIGNARD ajoute que la gestion de l'abattoir situé à Benais est actuellement compliquée ; la CCTOVAL a décidé de lui accorder la gratuité des loyers pendant une année supplémentaire afin de permettre d'assouplir la gestion

Informations diverses

➤ M. LEPILLIEZ fait un point sur l'avancement des travaux salle Pierre Desproges

➤ Travaux de voirie levée du Bois Chétif : en attente de la reprise des travaux suite à un incident technique (engins en attente de réparation)

➤ M. GUIGNARD informe les élus que suite aux conclusions issues de l'audience du 29 novembre concernant l'installation illicite d'un mobile home sur un terrain privé, le dossier a été renvoyé à l'audience au 7 mars 2022 devant le Tribunal Correctionnel de TOURS ; il est décidé de transmettre le dossier à Maître Benjamin PHILIPPON

- M^{me} MUREAU apporte quelques informations concernant le service à la population :
 - . volet habitat : projet de constructions de 6 logements sociaux sur 6 communes pour les personnes âgées
 - . volet santé : point sur les vaccinations en cours, projet d'une maison de santé à Bourgueil (coût : 600 000 €)
 - . volet social : Centre de la Douve à Langeais toujours en attente
 - . Maison France Services : informations sur les permanences à Bourgueil ; un conseiller numérique a été nouvellement recruté

- M. GUIGNARD informe les élus d'une demande formulée par une administrée pour le don de 3 parcelles non bâties à la commune ; une visite sur le terrain s'impose avant de pouvoir répondre à cette proposition qui sera examinée courant janvier

- M. GUIGNARD présente rapidement le plan du projet du demi-échangeur de l'A85.

*L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée,
la séance est levée à 22H40.*

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
LUNDI 10 JANVIER 2022 à 20H30